

# Annuaire suisse de politique de développement

| 2005 |

## Faits et statistiques



iuéd Genève

institut universitaire  
graduate institute  
d'études du développement  
of development studies

| Vol. 24 N° 1 |

---

# Table des matières

---

Introduction	XIII
--------------	------

## **1<sup>re</sup> partie : Faits**

---

<b>1. Politique extérieure</b>	
1.1. Orientations de la politique extérieure de la Suisse	3
1.1.2. Le Programme de législature pour les années 2003-2007	
1.2. Le Département fédéral des affaires étrangères en 2004	5
1.2.1. Conférence de presse annuelle du DFAE	
1.2.2. Création d'un Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle	
1.2.3. Conférence des ambassadeurs 2004	
1.2.4. Traités internationaux conclus par la Suisse en 2003	
1.3. La Suisse et l'ONU	8
1.3.1. « Rapport 2004 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse » du 7 juin 2004	
1.3.2. Représentants suisses nommés auprès des organisations internationales	
1.3.3. 59 <sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies	
1.4. Relations Suisse-Union européenne : accord politique sur les Bilatérales II	11
1.5. Relations Suisse-Afrique du Sud	12
1.5.1. Examen des contacts des services de renseignements suisses avec l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid	
1.5.2. PNR 42 +, « Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud »	
<b>2. Coopération avec les pays en développement</b>	
2.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE et Reality of Aid	15
2.1.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE	
2.1.2. Reality of Aid	
2.2. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse	20
2.2.1. APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement	
2.2.2. Rapport d'Oxfam International « Le prix à payer »	
2.2.3. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse	
2.3. Coopération au développement de la Suisse	25
2.3.1. Conférence annuelle de la coopération au développement	
2.3.2. 2005 – Année internationale du microcrédit	
2.4. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud	28
2.4.1. Répartition géographique de l'aide bilatérale	
2.4.2. Evaluation des lignes directrices de la DDC en matière de promotion des droits de l'homme	

2.5. Mesures de politique économique et commerciale du seco	29
2.5.1. Versements d'aide bilatérale du seco en 2003	
2.5.2. seco – Agenda 2010. Pour la réduction de la pauvreté	
2.5.3. Participation du seco à l'Année internationale du riz (2004)	
2.6. La coopération multilatérale	31
2.6.1. Versements multilatéraux de la Suisse en 2003	
2.6.2. Stratégie de la Suisse en matière d'aide au développement multilatérale et lignes directrices d'action pour la coopération avec la Banque mondiale	
2.7. ONG suisses : stratégie de la Communauté de travail des œuvres d'entraide	33
<hr/>	
3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI	
<hr/>	
3.1. Elargissement de l'UE à l'Est	35
3.2. Objets proposés au Parlement : nouveau crédit-cadre et nouvelle loi fédérale	36
3.2.1. Message sur l'ouverture d'un quatrième crédit-cadre	
3.2.2. Débat au Parlement	
3.3. Priorités thématiques	40
3.3.1. Approvisionnement en eau	
3.3.2. Stabilité dans les Balkans	
3.3.3. Conférence annuelle « Focus Europe de l'Est »	
3.4. Dépenses 2003	41
<hr/>	
4. Aide humanitaire	
<hr/>	
4.1. Réflexions conceptuelles de la DDC sur l'aide humanitaire	45
4.1.1. « Advocacy Guidelines »	
4.1.2. « Multilateral Humanitarian Aid Concept »	
4.2. Principaux chiffres de l'aide humanitaire de la Suisse en 2003	47
4.2.1. Aperçu général	
4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2003	
4.3. Principales actions d'aide humanitaire de la Suisse en 2004	49
4.3.1. Tremblement de terre en Iran	
4.3.2. Guerre civile et famine dans la région du Darfour (ouest du Soudan)	
4.3.3. Pluies torrentielles et cyclones sur Haïti et la République dominicaine	
4.3.4. Typhons aux Philippines	
4.3.5. Tsunamis en Asie du Sud	
4.4. Diplomatie humanitaire de la Suisse en 2004	51
4.4.1. Conférence de l'UNRWA à Genève (7-8 juin 2004)	
4.4.2. Sud du Soudan et région du Darfour	
4.4.3. Application des Conventions de Genève en Tchétchénie	

---

## 5. Politique économique extérieure

---

5.1. Grandes orientations de la politique économique extérieure	55
5.1.1. Rapport sur la politique économique extérieure 2004	
5.2. Accords économiques bilatéraux	58
5.2.1. Accords concernant la promotion et la protection réciproques des investissements	
5.2.2. Conventions de double imposition	
5.2.3. Accords de libre-échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers	
5.3. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	61
5.3.1. La GRE en chiffres : nouvelles garanties accordées en 2003	
5.3.2. La révision de la loi sur la GRE	
5.3.3. GRE et questions de cohérence entre la promotion des exportations et le développement durable	
5.4. Contrôle des exportations et sanctions économiques	69
5.4.1. Exportations d'armes	
5.4.2. Sanctions de la Suisse	

---

## 6. Commerce mondial

---

6.1. Evolution des relations commerciales	73
6.1.1. Commerce mondial des marchandises par région	
6.1.2. Place des pays en développement dans le commerce mondial	
6.2. Organisation mondiale du commerce (OMC)	76
6.2.1. Relance des négociations après Cancún	
6.2.2. Position suisse	
6.2.3. Les résultats obtenus dans l'accord-cadre de juillet 2004	
6.2.4. Réactions en Suisse aux résultats de juillet 2004	
6.2.5. Prochaines étapes	
6.2.6. Accessions à l'OMC	
6.3. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	85
6.3.1. 11 <sup>e</sup> Conférence à São Paulo, 13-18 juin 2004	
6.3.2. Réactions à la CNUCED XI	

---

## 7. Relations financières internationales

---

7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	91
7.1.1. Vue d'ensemble	
7.1.2. Financement public du développement	
7.1.3. Flux financiers privés	
7.1.4. Transferts des migrants	
7.1.5. Mécanismes de financement innovateurs	
7.1.6. Pays émergents exportateurs de capitaux	
7.2. Endettement extérieur	100
7.2.1. Tendances	

7.2.2. L'initiative PPT	
7.2.3. Réaménagement de dettes publiques	
7.2.4. Dettes commerciales	
7.2.5. Autres mesures de désendettement prises par la Suisse	
7.3. Institutions financières internationales	103
7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale)	
7.3.2. Prestations financières suisses aux banques de développement régionales	
<hr/>	
8. Place financière suisse	
<hr/>	
8.1. Secret bancaire et accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne	115
8.1.1. Bilatérales II	
8.2. Place financière suisse et évasion fiscale	117
8.2.2. Campagne des organisations de développement contre l'évasion fiscale	
8.2.3. Quelques données sur les montants placés dans les banques suisses à titre fiduciaire	
8.2.4. La réputation de sérieux de la place financière suisse	
8.2.5. Inscrire le secret bancaire dans la Constitution ?	
8.3. Lutte contre le blanchiment	120
8.3.1. Lutte contre le blanchiment sur le plan international : travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)	
8.3.2. Lutte contre le blanchiment en Suisse	
8.4. Lutte contre la criminalité et entraide judiciaire internationale	125
8.4.1. Traités bilatéraux d'entraide judiciaire en matière pénale	
8.5. Corruption	126
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. 15 <sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida, Bangkok	129
9.1.1. Accès aux médicaments	
9.1.2. Financement de la lutte contre le sida	
9.2. Assemblée mondiale de la santé (OMS)	131
9.2.1. Convention-cadre pour la lutte antitabac	
9.2.2. Commission de l'OMS pour stimuler la recherche pour de nouveaux médicaments	
9.3. Conférence internationale du travail – OIT	135
9.3.1. Les travailleurs migrants	
9.4. UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	139
9.4.1. Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques	
9.5. Promotion des droits de l'homme	143
9.5.1. Grands axes de la politique de la Suisse en matière de promotion des droits humains	
9.5.2. La Commission des droits de l'homme	
9.5.3. Convention des Nations unies contre la torture	
9.5.4. Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant	

---

## 10. Environnement et développement

---

10.1. Développement durable	151
10.1.1. Bilan et perspectives des activités en Suisse pour le développement durable	
10.1.2. Les réseaux de partenariat dans la politique suisse de développement durable	
10.1.3. Suivi de Johannesburg par la Commission du développement durable	
10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	156
10.2.1. 10 <sup>e</sup> Conférence des parties à la CCNUCC (Buenos Aires, 6-17 décembre 2004)	
10.2.2. Procédure de consultation dans le cadre de la Loi sur le CO <sub>2</sub>	
10.2.3. Programme SuisseEnergie	
10.2.4. Conférence internationale sur les énergies renouvelables (Bonn, 1 <sup>er</sup> -4 juin 2004)	
10.3. Convention sur la diversité biologique	162
10.3.1. 7 <sup>e</sup> Conférence des parties à la CDB (Kuala Lumpur, 9-20 février 2004)	
10.3.2. 1 <sup>re</sup> Réunion des parties au Protocole de Cartagena (Kuala Lumpur, 23-27 février 2004)	
10.3.3. Nouvelle Ordonnance sur les mouvements transfrontières des organismes génétiquement modifiés	
10.3.4. Génie génétique et pays en développement	
10.3.5. Moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture suisse	
10.4. Nouvelle loi sur les brevets	169
10.5. Autres événements en matière d'environnement et développement	171
10.5.1. Convention de Bâle sur les déchets dangereux	
10.5.2. Convention de Rotterdam sur les mouvements de produits chimiques dangereux	
10.5.3. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	
10.5.4. Convention de Genève sur la pollution atmosphérique	

---

## 11. Politique de paix et politique de sécurité

---

11.1. Politique de paix	175
11.1.1. Engagement de militaires suisses en Bosnie-Herzégovine	
11.1.2. Promotion civile de la paix et renforcement des droits de l'homme	
11.1.3. Commission extraparlamentaire dans le domaine de la promotion de la paix	
11.1.4. Projet de «Maison de la paix» à Genève	
11.2. Politique de sécurité	177
11.2.1. Politique de maîtrise des armements et de désarmement de la Suisse	
11.2.2. Partenariat pour la paix et Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN	
11.3. Mines antipersonnel et autres mines terrestres	179
11.3.1. Stratégie 2004-2007 de la Confédération en matière de mines antipersonnel	
11.3.2. Conférence d'examen de la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel	
11.3.3. Groupe de soutien à l'action contre les mines de l'ONU	
11.3.4. Le CICR et les mines terrestres	
11.4. Armes de destruction massive (ADM)	183
11.4.1. Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération des ADM	

- 11.4.2. Partenariat mondial contre la prolifération des ADM
- 11.4.3. Désarmement chimique

---

## 12. Politique d'asile et questions migratoires

---

12.1. Politique extérieure en matière de migration	187
12.1.1. Les développements à l'échelle internationale	
12.1.2. Les développements à l'échelle européenne	
12.2. Politique d'asile	192
12.2.1. Statistiques en matière d'asile	
12.2.2. La suppression des aides en cas de non-entrée en matière (NEM)	
12.2.3. La révision de la Loi sur l'asile	
12.3. L'admission dans la politique de migration	198
12.3.1. La Loi sur les étrangers au Parlement	
12.3.2. Libre circulation: bilan de la deuxième phase et élargissement à l'Est	
12.3.3. Sans-papiers: l'abolition de la circulaire Metzler	
12.4. Politique d'intégration	201
12.4.1. Ordonnance d'intégration	
12.4.2. Naturalisation: un dossier dans l'impasse	
12.4.3. Droits politiques des étrangers: une réalité dans le canton de Vaud	

## 2<sup>e</sup> partie : Statistiques

Introduction	209
--------------	-----

---

### A. Données statistiques disponibles sur Internet

---

A.1. Flux commerciaux	211
A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD)	
A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)	
A.2. Flux financiers	213
A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3. Flux d'aide au développement	217
A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC)	
A.3.3. Autres sources de données	

---

### B. Relations entre la Suisse et les pays en développement et en transition

---

220

---

C. Caractéristiques des relations entre la Suisse et les pays en développement	
C.1. Faits saillants	230
C.1.1. Place des pays en développement et des pays en transition dans le commerce extérieur de la Suisse (tableaux de la section B)	
C.2. Commerce extérieur de la Suisse	232
C.2.1. Vue d'ensemble	
C.2.2. Pays en développement et pays en transition	
C.2.3. Cinq exemples de produits agricoles importés par la Suisse	
C.3. Investissements directs à l'étranger	238
C.3.1. Stock des investissements à la fin de 2003	
C.3.2. Flux d'investissements directs suisses à l'étranger en 2003	
C.4. Aide publique au développement des pays du CAD et de la Suisse	241
Index	245
Abréviations	261
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	267

---

# 1. Politique extérieure\*

---

**L**ES GRANDES ORIENTATIONS de la politique étrangère de la Suisse sont définies dans la Constitution fédérale et précisées dans des documents d'orientation stratégique du Conseil fédéral, tels les rapports sur la politique étrangère ou sur le Programme de législation. C'est ensuite au Département fédéral des affaires étrangères de les mettre en œuvre.

*Membre de l'Organisation des Nations unies depuis septembre 2002, la Suisse participe activement aux travaux de l'organisation, et notamment à la mise en place des réformes de l'ONU lancées par son secrétaire général, Kofi Annan. De plus, une trentaine de personnalités suisses sont membres des organes de direction des Nations unies ou de leurs agences spécialisées.*

*L'année 2004 aura également été marquée par la conclusion des Accords bilatéraux II, dont certains auront des conséquences sur des sujets sensibles, tels l'asile, l'entraide judiciaire ou le secret bancaire. La Suisse s'est également engagée à participer au Fonds de cohésion sociale et économique de l'UE élargie.*

*Enfin, un nouveau rapport tente de faire la lumière sur les relations de la Suisse avec l'Afrique du Sud au temps du régime de l'apartheid. Ce sont plus spécifiquement les relations entretenues par les services de renseignement suisses qui sont au centre de cette nouvelle enquête.*

## 1.1. Orientations de la politique extérieure de la Suisse

---

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est chargé de la mise en œuvre de la politique extérieure de la Suisse. La nouvelle Constitution fédérale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2000, en a fixé cinq objectifs : «La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles» (art. 54, al. 2). (Sur ces objectifs, voir encadré ci-dessous.)

### 1.1.1. Le Programme de législation pour les années 2003-2007

Le Programme de législation pour les années 2003-2007<sup>1</sup> a été adopté par le Conseil fédéral à la fin février 2004. Le rapport présente une vue d'ensemble de la stratégie du gouvernement visant à relever les principaux défis qui attendent la Suisse pour les quatre prochaines années.

Trois orientations majeures ont été retenues :

1. Accroître la prospérité et assurer le développement durable.
2. Répondre aux défis posés par l'évolution démographique.

\* Par Catherine Schümperli Younossian, chargée de recherche à l'iuéd.

<sup>1</sup> Rapport sur le Programme de législation 2003-2007 du 25 février 2004 (FF 2004 1035).

### 3. Renforcer la position de la Suisse dans le monde.

Le plan financier du Programme de législature fait également partie du rapport.

La troisième orientation concerne plus spécifiquement les relations extérieures. Il est mentionné que la Suisse entend assumer ses responsabilités au sein de la communauté des Etats en renforçant sa présence sur la scène internationale et en intensifiant la collaboration. Et le Conseil fédéral de réaffirmer: « Nous voulons contribuer à la paix, au respect des droits de l'homme, à la prospérité, à la réduction de la pauvreté et à la préservation de l'environnement, ce qui fait de nous des partenaires dignes de confiance tout en consolidant notre position dans le monde. Dans le même temps, cette approche nous donnera la liberté d'action nécessaire pour défendre les intérêts de notre pays de façon efficace et crédible. Cette crédibilité ne pourra être assurée que si nous parvenons à concilier nos intérêts économiques et nos efforts en vue d'un monde plus juste et plus pacifique. »<sup>2</sup>

Cette troisième orientation est concrétisée par trois objectifs accompagnés de mesures correspondantes, qui concernent la clarification et l'approfondissement des relations avec l'Union européenne (consolider et élargir le cadre des bilatérales tout en évaluant les conséquences d'une adhésion à l'UE), le fait d'assumer sa responsabilité internationale (en mettant en œuvre les priorités de la politique extérieure tout en gardant intacts les chances des exportations suisses) et enfin la garantie de la sécurité (par la mise en œuvre de la nouvelle politique de sécurité et l'optimisation de la coopération internationale).

Contrairement au passé, le Programme de législature est soumis, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le Parlement du 1<sup>er</sup> décembre 2003, aux Chambres qui doivent édicter un arrêté simple dans lequel elles fixent les grands objectifs de la politique fédérale. Cette situation nouvelle confère une plus grande importance et un autre statut juridique au Programme de législature. Précédemment, le Parlement ne faisait qu'en prendre connaissance.

Les débats aux Chambres<sup>3</sup>, tenus lors de la session d'été 2004, ont été animés et n'ont pas permis l'adoption du programme, tous les partis ayant émis de virulentes critiques. Malgré les appels à dépasser les clivages partisans pour adopter des lignes directrices générales permettant de définir une orientation stratégique d'ensemble pour le pays, les partis ont profité des débats pour faire valoir leurs propres revendications politiques.

Le Programme de législature a tout d'abord été traité par le Conseil national et a été l'objet d'un véritable affrontement idéologique entre la gauche, emmenée par les Verts (qui voulaient un cadre général écologique), et la droite, à l'initiative de l'UDC (qui souhaitait que tout le programme soit soumis à la règle du frein à l'endettement). Le PS a averti qu'il s'opposerait au résultat final si toutes ses propositions sociales étaient rejetées et si certaines visées de la droite dure passaient. Le PDC a pris une voie médiane, alors que le PRD, divisé, a plutôt suivi les arguments de la droite<sup>4</sup>. Au final, et après une navette entre les Chambres, le Conseil national a refusé le Programme de législature, à l'inverse du Conseil des Etats qui l'a adopté. Le refus des Chambres ne laisse pas le pays

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 1066.

<sup>3</sup> Parlement fédéral, *Bulletin officiel*, session d'été 2004, <www.parlament.ch>.

<sup>4</sup> « Pénible exercice sur les projets du Conseil fédéral », *Le Courrier*, 4 juin 2004 ; « Le Programme de législature provoque un affrontement idéologique au Parlement », *Le Temps*, 4 juin 2004.

sans lignes directrices puisque la Constitution ordonne au Conseil fédéral de déterminer les buts et les moyens de sa politique.

---

### Les cinq objectifs de la politique étrangère de la Suisse

Le rapport du Conseil fédéral sur la politique extérieure 2000<sup>a</sup>, adopté en novembre 2000, a fixé un programme d'actions prioritaires pour les dix années suivantes que l'on peut résumer en cinq objectifs opérationnels. Année après année, l'*Annuaire suisse de politique de développement* suit et évalue la mise en œuvre de la politique étrangère de la Suisse dans ces principaux domaines.

- Intensifier les activités de promotion de la paix, en particulier dans la prévention de conflits et la reconstruction, et favoriser un climat de dialogue et de diversité culturelle.

📖 *Annuaire 2005*, n° 1, chap. 11, «Politique de paix et de sécurité».

- Poursuivre la politique humanitaire, consolider les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit dans le monde.

📖 *Annuaire 2005*, n° 1, chap. 4, «Aide humanitaire», et 9, «Développement humain et droits de l'homme».

- Soutenir les intérêts économiques de la Suisse en les appuyant efficacement à l'étranger et en réunissant les conditions qui leur soient aussi favorables que possible en Suisse.

📖 *Annuaire 2005*, n° 1, chap. 5, «Politique économique extérieure».

- Développer la coopération au développement, surtout dans les domaines de la lutte contre la pauvreté

📖 *Annuaire 2005*, n° 1, chap. 2, «Coopération avec les pays en développement», et 3, «Coopération avec les pays de l'Est et de la CEI».

- Travailler à la mise en place d'un cadre juridique international dans le domaine environnemental.

📖 *Annuaire 2005*, n° 1, chap. 10, «Environnement et développement».

<sup>a</sup> *Rapport sur la politique extérieure 2000. Présence et coopération: la sauvegarde des intérêts dans un monde en cours d'intégration* du 15 novembre 2000 (FF [Feuille fédérale] 2001 237).

---

## 1.2. Le Département fédéral des affaires étrangères en 2004

### 1.2.1. Conférence de presse annuelle du DFAE

Lors de la conférence de presse annuelle du DFAE en avril 2004<sup>5</sup>, la cheffe du Département des affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey, a dressé un inventaire des activités de son département. En guise d'introduction, la conseillère fédérale a réitéré le bien-fondé d'une politique extérieure visible et active: «La politique commerciale ne peut tenir lieu à elle seule de politique étrangère. Notre capacité à défendre avec succès notre sécurité et notre bien-être sont en effet aussi liés à notre capacité d'être présents et considérés sur la scène internationale, dans les relations bilatérales comme dans les relations multilatérales.»<sup>6</sup>

<sup>5</sup> DFAE, *Conférence de presse annuelle 2004*, 22 avril 2004.

<sup>6</sup> DFAE, «Discours prononcé par M<sup>me</sup> la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey», *Conférence de presse annuelle 2004*.

---

## **Le DFAE: quelques faits et chiffres en 2004**

### **Le personnel du DFAE**

Pour mener à bien la politique étrangère de la Suisse, le DFAE emploie quelque 3200 personnes réparties comme suit entre les divers services :

- services généraux, 700 personnes ;
- représentations diplomatiques et consulaires suisses à l'étranger, 2000 personnes ;
- Direction du développement et de la coopération, 550 personnes.

### **Les représentations suisses à l'étranger**

Plus de 300 représentations à l'étranger permettent à la Suisse de maintenir ses relations diplomatiques avec les autres pays et de participer aux conférences internationales. On compte quelque 150 représentations officielles, parmi lesquelles figurent 93 ambassades, 44 consulats généraux et 12 missions multilatérales, ainsi qu'une cinquantaine de bureaux de coopération.

### **Ressources financières**

En 2003, le DFAE a disposé d'un budget total de 1875 millions de francs suisses, dont 1200 millions sont gérés par la Direction du développement et de la coopération (DDC). Les montants dépensés par le DFAE au titre des relations extérieures représentent 1 % du total des dépenses de la Confédération.

### **Démission au DFAE**

Franz von Däniken a quitté le DFAE en février 2005, après vingt-huit années passées au service de l'administration fédérale, dont près de six ans comme secrétaire d'Etat au DFAE (1999 à mi-février 2005). Il sera remplacé par Michael Ambühl, jusque-là chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFE à Berne.

*Sources*: Chancellerie fédérale, *La Confédération en bref*, Berne, mars 2004, pp. 44-45; Service d'information du DFAE.

---

## **1.2.2. Création d'un Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle**

Parmi les principaux thèmes abordés lors de la conférence<sup>7</sup> figure notamment la création d'un Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle, visant à promouvoir la création suisse à l'étranger. Constatant la multiplicité des acteurs dans le domaine culturel et la nécessité de développer les synergies qui font défaut, le DFAE a décidé de créer ce nouveau centre en remplacement de l'ancienne section Culture et UNESCO. Quatre tâches lui ont été confiées : 1<sup>o</sup> mettre en œuvre la politique étrangère culturelle du Département ; 2<sup>o</sup> mener des projets culturels avec les représentations suisses à l'étranger ; 3<sup>o</sup> défendre la politique suisse au sein de l'UNESCO ; 4<sup>o</sup> coordonner la politique étrangère culturelle de la Suisse avec les institutions culturelles suisses actives à l'étranger. Le nouveau centre devra jouer le rôle de plate-forme de coordination et a, dans ce but, constitué un groupe de travail composé de membres de la DDC, de Pro Helvetia, de Présence Suisse et de l'Office fédéral de la culture<sup>8</sup>.

Dans une interview, Nicolas Bideau, promu à la tête de ce nouveau centre, en précise les objectifs ainsi que la complémentarité avec Pro Helvetia : « Pro Helvetia soutient des projets avant tout pour leur qualité artistique. Nous, nous sommes aussi attentifs à la forme, mais elle doit véhiculer un message en adé-

<sup>7</sup> Ces thèmes sont les suivants : la politique suisse des droits de l'homme, la coopération internationale de la Suisse, les activités de la Suisse en relation avec l'ONU, l'engagement de la Suisse dans le domaine de la promotion civile de la paix et l'Initiative de Genève. Ils sont traités dans le détail dans les différents chapitres du présent *Annuaire* abordant les sujets concernés.

<sup>8</sup> DFAE, « Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle », *Conférence de presse annuelle 2004*, dossier de presse, 22 avril 2004.

quation avec les valeurs défendues par notre politique étrangère, à savoir le respect des droits de l'homme, la promotion de la paix et du développement. De ce fait, les "marchés" de Pro Helvetia diffèrent des autres. Celle-ci est plutôt active dans les pays du Nord et nous, dans ceux du Sud [...].»<sup>9</sup>

### 1.2.3. Conférence des ambassadeurs 2004

La Conférence annuelle des ambassadeurs a eu lieu à Berne du 23 au 26 août 2004. Pour la deuxième année consécutive, les chefs des bureaux de coopération de la DDC y ont été associés, dans un souci de renforcer l'unité d'action de la Suisse à l'étranger de même que les synergies entre directions du DFAE. Un accent particulier a été porté sur les questions de prospective, avec une journée «Le monde en 2015», consacrée à l'examen de développements globaux (environnement, économie, démographie, nouvelles technologies, idéologies et religions) ayant une influence sur les relations internationales et la politique étrangère de la Suisse<sup>10</sup>.

Dans son discours introductif<sup>11</sup>, la cheffe du département a rappelé que l'Union européenne restait une priorité de la politique étrangère de la Suisse et que «la sécurité et le bien-être des Suisses ne sauraient être assurés par la seule conclusion des accords bilatéraux, ni même par l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne». Elle a également appelé à une politique étrangère neutre, mais plus active, fondée sur le droit et la réforme des organisations internationales. Par ailleurs, Micheline Calmy-Rey a indiqué que les efforts de la Suisse pour contribuer aux objectifs de la Déclaration du millénaire étaient insuffisants, en rappelant que le programme d'allègement budgétaire touchait en particulier la coopération au développement et la promotion civile de la paix. Elle a aussi signalé que les restrictions budgétaires auraient des répercussions sur le personnel diplomatique et que la fermeture de représentations suisses à l'étranger pourrait être envisagée.

### 1.2.4. Traités internationaux conclus par la Suisse en 2003

Le Conseil fédéral a adopté en mai 2004 le rapport sur les traités internationaux conclus durant l'année 2003. Au total, 233 accords internationaux, dont 169 conclus par la DDC, sont répertoriés dans ce rapport publié dans la *Feuille fédérale*<sup>12</sup>. Chaque traité international pour lequel la Suisse s'est engagée définitivement au cours de l'année précédente sans avoir à requérir l'approbation préalable du Parlement fait l'objet d'un compte-rendu succinct, qui fait état du contenu de l'accord, de l'exposé des motifs, des coûts qu'il est susceptible d'engendrer, de la base légale sur laquelle se fonde son approbation et des modalités d'entrée en vigueur et de dénonciation<sup>13</sup>.

<sup>9</sup> «L'art au service de la politique étrangère», *Le Courrier*, 5 août 2004.

<sup>10</sup> DFAE, *Conférence des ambassadeurs 2004*, communiqué de presse, 19 août 2004.

<sup>11</sup> *Conférence des ambassadeurs 2004. Allocution de Mme la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey.*

<sup>12</sup> *Rapport du Conseil fédéral sur les traités conclus durant l'année 2003* du 18 mai 2004 (FF 2004 3115).

<sup>13</sup> DFAE, *Rapport du Conseil fédéral sur les traités conclus durant l'année 2003*, communiqué de presse, 19 mai 2004.

### 1.3. La Suisse et l'ONU

---

Depuis l'adhésion de la Suisse aux Nations unies, le Conseil fédéral présente, sous forme d'un rapport annuel au Parlement, ses relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse en tant qu'Etat membre de l'ONU. Les points forts défendus par la Suisse au sein de l'ONU concernent un soutien aux efforts de réformes en vue d'un renforcement du rôle de l'organisation, un engagement en faveur du développement durable et de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire, et enfin la promotion de la notion de sécurité humaine.

#### 1.3.1. « Rapport 2004 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse » du 7 juin 2004

Le deuxième rapport, en réponse à une demande du Parlement, comporte un chapitre spécifique consacré aux réformes des Nations unies. Dans son introduction, le rapport fait une large part aux conséquences de la crise irakienne sur l'ONU, en soulignant que cette situation a donné une nouvelle impulsion aux réformes à entreprendre. Il présente également la politique d'Etat hôte de la Suisse. La période couverte par le rapport va de mars 2003 à mars 2004<sup>14</sup>.

En septembre 2003, lors de l'ouverture de la 58<sup>e</sup> Assemblée générale (AG), le secrétaire général a nommé un panel de personnalités internationales chargées d'analyser les menaces contemporaines et de formuler des recommandations quant aux changements à entreprendre pour assurer l'efficacité de l'action collective. La contribution de la Suisse à cette réflexion concerne plus spécifiquement la question de la légitime défense. Un colloque a été organisé à Genève en mars 2004, réunissant une vingtaine d'experts internationaux sous la présidence de Nicolas Michel, juriste du DFAE<sup>15</sup>.

#### □ Réformes des Nations unies

Dès son entrée en fonction, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a annoncé son intention de soumettre l'organisation à un certain nombre de réformes. En automne 1997, il présentait un premier paquet de réformes, qui pour la plupart ont été mises en œuvre (assainissement financier, amélioration de l'efficacité et désignation de quatre priorités stratégiques : promotion de la paix, développement économique et social, affaires humanitaires et droits de l'homme). En automne 2002, le secrétaire général a proposé un deuxième paquet de mesures, dont une partie est encore en discussion au sein de l'Assemblée générale. Les réformes conduites à ce jour portent surtout sur le fonctionnement interne de l'organisation, mais ne touchent pas aux règles plus fondamentales de fonctionnement des principaux organes de l'ONU ni à une révision même partielle de la Charte des Nations unies. Il est important de souligner que les compétences du secrétaire général portent sur les réformes internes, mais les

<sup>14</sup> DFAE, *La Suisse et l'ONU. Rapport du Conseil fédéral 2004*, Berne, 2004. Disponible également dans la *Feuille fédérale: Rapport 2004 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse* du 7 juin 2004 (FF 2004 3671).

<sup>15</sup> DFAE, « Réforme de l'ONU. A nouvelles menaces nouvelles approches », *La Suisse et le monde*, n° 3, 2004, pp. 11-13.

réformes plus fondamentales dépendent de décisions des Etats membres. Comme le souligne le rapport, on constate dans la pratique que les réformes réussies dépendent de la première catégorie, tandis que les réformes, souvent plus audacieuses, qui dépendent des Etats membres tardent à se réaliser<sup>16</sup>.

#### *Les réformes institutionnelles*

- *Revitalisation de l'Assemblée générale.* L'Assemblée générale de l'ONU occupe une place centrale dans le fonctionnement de l'organisation puisque tous les Etats membres y sont représentés. C'est le seul des organes qui fonctionne sur une base strictement démocratique : «un Etat, une voix». Cependant, au cours des décennies, l'autorité et le rôle de l'AG ont été affaiblis par un ordre du jour pléthorique, des règles de procédure lourdes et des débats prolongés et répétitifs. Les propositions de réformes suggèrent l'établissement d'une meilleure collaboration entre les différents organes et entre les présidents respectifs. La Suisse soutient la revitalisation de l'AG, mais y pose trois conditions : que les réformes proposées n'entraînent pas des coûts supplémentaires, que la refonte du calendrier n'ait pas pour effet de multiplier ou d'allonger les réunions et que ces mesures de revitalisation soient compatibles avec la réforme engagée dans le domaine du cycle budgétaire de l'ONU<sup>17</sup>.
- *Réforme du Conseil de sécurité.* La question de la réforme du Conseil de sécurité est discutée au sein de l'ONU depuis de nombreuses années. Les propositions tendant à modifier la composition du Conseil de sécurité et les règles relatives à l'utilisation du droit de veto sont pour l'instant bloquées. Pour sa part, la Suisse est favorable à un élargissement du Conseil de sécurité qui assurerait une meilleure représentation du monde, mais est prudente quant à une augmentation du nombre de membres. Consciente qu'une abolition du droit de veto est illusoire, la Suisse mise davantage sur la fixation de limites à son usage. Le système de réformes a porté ses fruits dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité, qui garantit notamment une meilleure transparence et des possibilités accrues de participation aux pays non membres, ainsi que le développement de nouveaux instruments opérationnels qui améliorent la capacité de contrôle. Enfin, dans le domaine des sanctions, des avancées importantes ont été faites, auxquelles la Suisse a activement contribué, qui visent à mieux cibler les dirigeants des pays fauteurs de troubles en interdisant leur déplacement à l'étranger ou en bloquant leurs avoirs<sup>18</sup>.
- *Renforcement de l'ONU dans le domaine économique et social.* Ce renforcement dans le domaine économique et social peut s'effectuer selon plusieurs axes : revalorisation et réforme de l'ECOSOC et de ses commissions fonctionnelles, renforcement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations unies ; refonte (déjà en cours) des programmes de travail des commissions fonctionnelles de l'AG. La Suisse soutient et encourage ce renforcement, afin «de mieux tenir compte des liens entre la stabilité internationale et le développement économique». De plus, elle estime que

<sup>16</sup> DFAE, *La Suisse et l'ONU, op. cit.*, p. 16.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>18</sup> *Ibid.*, pp. 18-19. L'intervention du représentant de la Suisse auprès des Nations unies concernant la réforme du Conseil de sécurité a été publiée dans *Le Temps* du 18 octobre 2004.

«la coopération entre les Nations unies, les organisations de Bretton Woods et l'OMC doit continuer à se renforcer, notamment afin de garantir une meilleure cohérence des politiques et des instruments opérationnels»<sup>19</sup>.

- *Réforme de la Commission des droits de l'homme*. La Commission des droits de l'homme est une commission fonctionnelle qui dépend de l'ECOSOC et qui siège chaque année à Genève durant six semaines au printemps. Pour la Suisse, qui accorde une importance particulière au respect et à la promotion du droit international, le fonctionnement actuel de plus en plus polarisé de la commission n'est pas satisfaisant. La Suisse a mandaté, en été 2003, le professeur Walter Kälin, de l'Université de Berne, afin qu'il rédige une étude et émette des propositions visant à concrétiser cette réforme. D'autre part, lors de l'ouverture de la 60<sup>e</sup> Commission des droits de l'homme, à la mi-mars 2004, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a proposé également la création d'un Conseil des droits de l'homme, qui pourrait prendre la forme d'un organe principal des Nations unies et se réunir de manière permanente, à l'instar du Conseil de sécurité.

📖 **Annuaire 2005**, n° 1, dans chap. 9, voir point 9.5.2., «La Commission des droits de l'homme».

### 1.3.2. Représentants suisses nommés auprès des organisations internationales

Depuis son adhésion à l'ONU, la Suisse a réussi à renforcer sa présence dans un nombre important d'organes des Nations unies. Si elle a connu quelques échecs, notamment en relation avec la Cour pénale internationale, plus d'une trentaine de candidatures ont abouti ces dernières années<sup>20</sup>. A titre d'exemple, voici quelques personnalités suisses au service des Nations unies: *Walter Kälin*, envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour les droits des déplacés internes, nommé en octobre 2004; *Nicolas Michel*, secrétaire général adjoint aux affaires juridiques de l'ONU, nommé en mai 2004; *Rolf Jenny*, directeur exécutif de la Commission mondiale sur les migrations, depuis 2004; *Anton Thalmann*, président du groupe de travail de l'ONU contre la prolifération des armes légères, depuis février 2004; *Mark Pieth*, membre de la commission d'enquête au sujet du programme «Pétrole contre nourriture», depuis 2004; *Heidi Tagliani*, cheffe de la Mission d'observation de l'ONU en Géorgie, depuis 2002; *Adolf Ogi*, représentant spécial de Kofi Annan pour le sport au service du développement et de la paix depuis 2001; *Giorgio Malinverni*, membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, depuis 2000; *Jean Ziegler*, rapporteur de l'ONU sur le droit à l'alimentation, depuis 2000; *Carla Del Ponte*, procureur au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, depuis 1999<sup>21</sup>; *Marcel Boisard*, directeur d'UNITAR depuis 1972.

### 1.3.3. 59<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies

La 59<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies s'est ouverte en septembre 2004 au siège de l'ONU à New York, avec un ordre du jour de plus de

<sup>19</sup> DFAE, *La Suisse et l'ONU*, op. cit., p. 20.

<sup>20</sup> Pour un inventaire détaillé des postes occupés par la Suisse: *ibid.*, pp. 62-63.

<sup>21</sup> *Le Temps*, 19 mai 2004.

150 points. La délégation suisse à la 59<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale s'est engagée en faveur des trois grandes priorités suivantes<sup>22</sup>:

- *priorité 1. Poursuite des efforts de réforme en vue d'un renforcement du rôle de l'ONU :*
  - mise en œuvre des réformes,
  - implication accrue de la société civile et du secteur privé,
  - utilisation efficace des ressources financières de l'ONU ;
- *priorité 2. Engagement en faveur du développement durable et suivi de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire et des Objectifs de développement du millénaire :*
  - suite à donner au Sommet du millénaire – Millenium +,
  - examen triennal des activités opérationnelles de développement,
  - dimension sociale de la mondialisation,
  - protection des ressources naturelles et de l'environnement,
  - soutien à la seconde phase du SMSI,
  - promotion de l'Année internationale pour « le sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix » ;
- *priorité 3. Promotion de la sécurité humaine :*
  - promotion de la paix, de la sécurité et du désarmement,
  - promotion et protection des droits humains,
  - lutte contre le terrorisme,
  - sécurité du personnel et des installations de l'ONU,
  - maintien et promotion des acquis de la Cour pénale internationale.

#### 1.4. Relations Suisse-Union européenne : accord politique sur les Bilatérales II

---

En matière de politique étrangère, l'année 2004 aura été marquée par la conclusion d'un accord politique entre l'Union européenne et la Confédération suisse signé à Bruxelles en octobre 2004. Certains aspects des relations de la Suisse avec l'Union européenne abordés dans ces accords ont une incidence sur des dossiers concernant les relations de la Suisse avec les pays du Sud et de l'Est. Ils feront l'objet d'une analyse plus détaillée dans les chapitres concernés du présent Annuaire.

Sous le libellé «Bilatérales II», ces accords, conclus dans le sillage des Accords bilatéraux I de 1999, marquent la continuation de la voie bilatérale sur laquelle la Suisse s'est engagée après le rejet d'une adhésion à l'Espace économique européen (EEE). Cette voie consiste pour la Suisse à défendre ses intérêts et à régler les problèmes concrets dans ses relations avec l'Union européenne (UE) de manière pragmatique par la négociation d'accords bilatéraux. Les négociations bilatérales II concernent d'importants intérêts économiques (place financière, industrie des denrées alimentaires, tourisme), mais aussi un renforcement des coopérations dans des domaines politiques majeurs tels que la sécurité intérieure, l'asile, l'environnement et la culture. Ainsi, les négociations bilatérales II ont conclu neuf objets de négociation, dont huit doivent être approuvés par le Parlement<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> DFAE, *Priorités de la Suisse à la 59<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies et délégation suisse au débat général à haut niveau*, communiqué de presse, 25 août 2004.

<sup>23</sup> seco, *La Vie économique*, thème du mois : «Les accords bilatéraux II», septembre 2004.

Parmi les thèmes sensibles figure la participation de la Suisse au système de Schengen/Dublin (coopération policière, entraide judiciaire, asile et politique migratoire), dont la mise en œuvre aurait pu entrer en conflit avec la «sauvegarde des intérêts de la place financière suisse». L'accord conclu en mai 2004 garantit à la Suisse le maintien du secret bancaire en matière d'impôts directs. Dans la phase finale des négociations, la Suisse a également fait part de son intention de contribuer, à hauteur d'un milliard de francs suisses, au Fonds de cohésion sociale et économique de l'UE élargie<sup>24</sup>.

📖 **Annuaire 2005**, n° 1, chap. 3, «Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI»; chap. 8, «Place financière suisse»; chap. 12, «Politique d'asile et questions migratoires».

## 1.5. Relations Suisse-Afrique du Sud

---

Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud au temps du régime de l'apartheid sont au centre de polémiques et de questionnements, tant de la part des médias et des ONG que de l'opinion publique. Ces questions ont également fait l'objet de nombreuses interventions parlementaires<sup>25</sup> qui ont amené la Délégation des commissions de gestion des Chambres fédérales (Dél CdG) à diligenter plusieurs enquêtes dont les résultats ont été publiés en 1993<sup>26</sup> et plus récemment en août 2004 (voir ci-dessous). Mais dans l'intervalle s'est ajoutée la publication, en 1999, d'un rapport d'un groupe de travail interdépartemental «Relations Suisse-Afrique du Sud»<sup>27</sup>, qui porte sur les relations entre les deux pays en excluant délibérément les relations spécifiques du Groupe de renseignements suisses avec des services et des personnes d'Afrique du Sud. Une des conclusions du rapport consistait dans l'encouragement à conduire des études complémentaires afin de porter un jugement global sur la politique de la Suisse à l'égard de l'Afrique du Sud. Pour faire suite à cette conclusion, le Conseil fédéral a donné mandat aux offices concernés de préparer l'intégration de telles recherches au programme nationale de recherche «Fondements et possibilités de la politique extérieure suisse» (PNR42).

### 1.5.1. Examen des contacts des services de renseignements suisses avec l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid

Le rapport de 2004<sup>28</sup> porte spécifiquement sur le possible rôle joué par les services de renseignement suisses, depuis la fin des années 1970, en relation avec l'Afrique du Sud, ainsi que sur le rôle du chef du Groupe des renseignements, le divisionnaire Peter Regli. La délégation a mené des investigations pendant près

<sup>24</sup> Chancellerie fédérale, *Sommet entre la Suisse et l'UE: accord politique dans les négociations bilatérales*, communiqué de presse, 19 mai 2004.

<sup>25</sup> Depuis 1963, le Conseil fédéral a déjà répondu à plus de 150 interventions parlementaires portant sur les relations entre les deux pays.

<sup>26</sup> Le rapport du 28 septembre 1993 (FF 1994 I 89) porte sur les échanges de pilotes avec l'Afrique du Sud. La Dél CdG avait conclu que ces échanges, qui avaient eu lieu entre 1983 et 1988, répondaient à des besoins militaires et que la Suisse n'avait pas violé le droit en matière de neutralité, ni aucune obligation de droit international.

<sup>27</sup> Ce rapport a été approuvé par le Conseil fédéral en octobre 1999.

<sup>28</sup> *Examen des contacts des services de renseignement suisses avec l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid. Rapport de la Délégation des commissions de gestion des Chambres fédérales* du 18 août 2003 (FF 2004 2101).

de deux ans, en exploitant toutes les sources d'information disponibles en Suisse. Elle n'a pas été autorisée par le gouvernement du président Mbeki à effectuer des recherches en Afrique du Sud.

Dans ses conclusions, la délégation estime que «les contacts entretenus par les services de renseignement suisses avec l'Afrique du Sud étaient affaire de circonstances. Ils pouvaient paraître légitimes dans le contexte de la guerre froide, mais cette collaboration était très critiquable sous l'angle de la politique de neutralité et de la politique étrangère de la Suisse. [...] Pour la délégation, il aurait dû appartenir au Conseil fédéral de juger de la légitimité militaire des contacts avec l'Afrique du Sud ainsi que de leur opportunité politique. Ces questions ont très largement été laissées à l'appréciation des services de renseignement qui ont fait prévaloir la logique militaire sur celle des autorités politiques.»<sup>29</sup> Le rapport disculpe également le divisionnaire Regli et souligne qu'il n'a pas été découvert d'élément de preuve accréditant l'hypothèse d'une quelconque implication du divisionnaire ou de services de la Confédération dans la mise en place d'un programme biologique ou chimique sud-africain. Mais il constate que «le divisionnaire Regli a biaisé sur beaucoup de questions ou fait preuve d'omissions lors des précédentes enquêtes de la délégation»<sup>30</sup>. Les conclusions institutionnelles données à cette affaire ont consisté à développer un contrôle politique et parlementaire sur les services de renseignement suisses et l'alignement de leurs activités sur les principes de la politique étrangère du Conseil fédéral.

📖 **Annuaire 2000**, sous-chap. 6.5., «Rapport sur les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud (1999)», pp. 291-292.

### 1.5.2. PNR 42 +, «Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud»

En mai 2000, le Conseil fédéral chargeait le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) de la réalisation d'un module supplémentaire sur «Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud» dans le cadre du programme national de recherche «Fondements et possibilités de la politique extérieure suisse» (PNR42). Programmée sur trois ans, cette analyse scientifique devait retracer le profil de la politique extérieure de la Suisse et de son commerce extérieur avec l'Afrique du Sud à l'époque récente. Deux millions de francs étaient consacrés à ce nouveau module<sup>31</sup>.

Le 17 avril 2003, par voie de communiqué de presse, le Conseil fédéral a fait part de sa décision d'interrompre temporairement l'accès aux Archives fédérales concernant l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid et contenant des noms d'entreprises. Le motif invoqué concerne les plaintes collectives déposées aux Etats-Unis contre des firmes suisses et étrangères ayant entretenu des relations d'affaires avec l'Afrique du Sud à cette époque. La libre consultation des dossiers telle qu'autorisée jusqu'ici risquerait, lors du traitement des plaintes, de mettre les firmes suisses accusées dans une moins bonne position que les firmes étrangères concernées<sup>32</sup>.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 2104.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 2105.

<sup>31</sup> DFI, *Etude scientifique des relations Suisse-Afrique du Sud*, communiqué de presse, 3 mai 2000.

<sup>32</sup> DFF, *Nouvelle réglementation de la consultation des dossiers sur l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid*, communiqué de presse, 17 avril 2003.

Les réactions ont été vives, tant dans le monde académique qu'auprès des parlementaires. Le professeur Georg Kreis, président du comité de direction du PNR42+, a déclaré: «Une chose est sûre: le PNR42+ constitue une page peu glorieuse de l'histoire suisse de la recherche. Par sa décision d'avril 2003, le Conseil fédéral a désavoué sa volonté explicite, manifestée au printemps 2000 par le lancement du programme, de faire la lumière sur les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud.»<sup>33</sup> Cet objet a également fait l'objet d'une interpellation<sup>34</sup> au Conseil fédéral par la conseillère nationale Pia Hollenstein le 19 juin 2003, qui n'avait pas encore été traitée en plénum dix-huit mois plus tard.

## SOURCES

DFAE, *Dossier de presse de la conférence annuelle 2004 du DFAE*, 22 avril 2004.

DFAE, *La Suisse et l'ONU. Rapport du Conseil fédéral 2004*, Berne, 2004. Egalement disponible dans la *Feuille fédérale: Rapport 2004 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse* du 7 juin 2004 (FF 2004 3671).

DFAE, «Réforme de l'ONU. A nouvelles menaces nouvelles approches», *La Suisse et le monde*, n° 3, 2004.

*Examen des contacts des services de renseignement suisses avec l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid. Rapport de la Délégation des commissions de gestion des Chambres fédérales* du 18 août 2003 (FF 2004 2101).

Parlement fédéral, *Bulletin officiel*, Berne.

*Rapport du Conseil fédéral sur les traités conclus durant l'année 2003* du 18 mai 2004 (FF 2004 3115).

*Rapport sur la politique extérieure 2000. Présence et coopération: la sauvegarde des intérêts dans un monde en cours d'intégration* du 15 novembre 2000 (FF 2001 237).

*Rapport sur le Programme de législation 2003-2007* du 25 février 2004 (FF 2004 1035).  
seco, *La Vie économique*, thème du mois: «Les accords bilatéraux II», septembre 2004.

## SITES INTERNET

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE): <[www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch)>.

Organisation des Nations unies: <[www.un.org](http://www.un.org)>.

Parlement suisse: <[www.parlament.ch](http://www.parlament.ch)>.

<sup>33</sup> FNS, «Suisse-Afrique du Sud: une recherche muselée», *Horizons*, septembre 2003.

<sup>34</sup> Parlement fédéral, 03.3366 – *Interpellation. Interdiction d'accéder aux archives sur les relations Suisse/Afrique du Sud*, déposée par Pia Hollenstein, date de dépôt 19 juin 2003, *Bulletin officiel*, session d'automne 2003, 16<sup>e</sup> séance, <[www.parlament.ch](http://www.parlament.ch)>.

---

## Abréviations

---

ACICI	Agence de coopération et d'information pour le commerce international
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ACWL	Centre consultatif sur la législation de l'OMC
ADM	Armes de destruction massive
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AELE	Association européenne de libre-échange
AFD	Administration fédérale des douanes
AFF	Administration fédérale des finances
AG	Assemblée générale
AID	Agence internationale de développement (BM)
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
AP	Aide publique aux pays et territoires en transition (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i> )
APA	Accès aux ressources génétiques et partage équitable des avantages
APD	Aide publique aux pays et territoires en développement (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i> )
AP(D)	Ensemble de l'APD et de l'AP
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASRE	Assurance suisse contre les risques à l'exportation (nouveau nom de la GRE figurant dans le projet de révision de la loi sur la GRE)
BAfD	Banque africaine de développement
BA sD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale (en anglais «WB»)
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BUCO	Bureaux de coordination (DDC)
CAC	Convention sur les armes chimiques
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCAC	Convention sur certaines armes classiques
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission des Nations unies pour le développement

CEI	Communauté des Etats indépendants
CFB	Commission fédérale des banques
CFE	Commission fédérale des étrangers
CFR	Commission fédérale contre le racisme
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
Ci-Rio	Comité interdépartemental de Rio
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (en anglais «UNCTAD»)
COP	Conférence des parties
CPEA	Conseil de partenariat euro-atlantique
CPI	Cour pénale internationale
CPSI	Centre de politique de sécurité internationale (DFAE)
CSLP	Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (BM et FMI)
CSS	Center for Security Studies (EPFZ)
CT	Communauté de travail Swissaid – Action de Carême – Pain pour le prochain – Helvetas – Caritas – EPER
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l'économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
DTS	Droits de tirage spéciaux
EIMP	Loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'entraide internationale en matière pénale (Loi sur l'entraide pénale internationale)
EPER	Entraide protestante (Suisse)
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
EUFOR	European Union Force
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAoS	Fonds asiatique de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FF	<i>Feuille fédérale</i> , < <a href="http://www.admin.ch/ch/f/ff/index.html">www.admin.ch/ch/f/ff/index.html</a> >
FiBL	Institut de recherche de l'agriculture biologique

FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international (en anglais «IMF»)
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FMI)
G-7/G-8	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde, réunissant la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. La Russie sera membre à part entière dès 2006 (G-8)
G-10	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays (Bulgarie, Taïwan, Islande, Israël, Liechtenstein, Japon, Corée, île Maurice, Norvège et Suisse) défendant les aspects non commerciaux de l'agriculture
G-20	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays hostiles aux subventions agricoles des pays industrialisés
G-24	Groupe des 24 pays les plus industrialisés du monde
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (OCDE)
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GCSP	Centre de politique de sécurité, Genève
GF-ATM	<i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria</i> Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GICHD	Centre international de déminage humanitaire – Genève
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation (seco)
GRI	Garantie contre les risques à l'investissement (seco)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HIPC	Highly Indebted Poor Countries (en français «PPTÉ»)
IBW	Institutions de Bretton Woods
ICBL	Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres
ICTSD	International Centre for Trade and Sustainable Development
IDE	Investissement direct étranger
IDEAS Centre	International Trade, Development, Economic Governance, Advisory Services Centre (Genève)
IFF	International Finance Facility
IIF	Institute of International Finance
IMES	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (fusionné dans l'ODM dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2005)
IMF	International Monetary Front (en français «FMI»)
IPI	Institut fédéral de la propriété intellectuelle
IPP	Programme de partenariat individuel (OTAN)

ISN	International Relations and Security Network (réseau travaillant sur mandat de la Confédération au sein du CSS)
iuéd	Institut universitaire d'études du développement (Genève)
IUHEI	Institut universitaire de hautes études internationales (Genève)
JPOI	<i>Johannesburg Plan of Implementation</i> /Plan de mise en œuvre de Johannesburg
LARE	Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation
LEtr	Nouvelle Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
LOT	Liaison and Observation Team (EUFOR)
LSEE	Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
MASG	<i>Mine Action Support Group</i> /Groupe de soutien à l'action contre les mines (ONU)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)
MOP	Réunion des parties
MRDS	Mécanisme de restructuration de la dette souveraine (FMI)
MROS	<i>Money Laundering Reporting Office Switzerland</i> /Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (OFP)
NEI	Nouveaux Etats indépendants
NEM	Non-entrée en matière
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NGLS	United Nations Non-Governmental Liaison Service
NU	Nations unies
NZZ	<i>Neue Zürcher Zeitung</i>
OCHA	Bureau de l'ONU de la coordination des affaires humanitaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Office fédéral des migrations (né de la fusion, le 1 <sup>er</sup> janvier 2005, de l'IMES et de l'ODR)
ODR	Office fédéral des réfugiés (fusionné dans l'ODM dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2005)
OED	<i>Operation Evaluation Department</i> /Département d'évaluation des opérations (BM)
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFE	Office fédéral des étrangers (devenu IMES le 1 <sup>er</sup> mai 2003)
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science

OFF	Office fédéral de la police
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce (en anglais «WTO»)
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (ONU)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
ORD	Organe de règlement des différends (OMC)
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSEC	Office suisse d'expansion commerciale
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OVM	Organisme vivant modifié
PA	Pays en développement plus avancés
PAB	Programme d'allègement budgétaire (Conseil fédéral)
PAM	Programme alimentaire mondial
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PMA	Pays les moins avancés
PMAD	Politique de maîtrise des armements et de désarmement
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PPP	– Personne politiquement exposée – Partenariat pour la paix (CPEA)
PPTE	Pays pauvres très endettés (en anglais «HIPC»)
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PVD	Pays en voie de développement
RFY	République fédérale de Yougoslavie (en février 2003, la RFY a changé de nom pour devenir la «Serbie-et-Monténégro»)
RNB	Revenu national brut
RO	<i>Recueil officiel des lois fédérales</i> , < <a href="http://www.admin.ch/ch/f/as/index.html">www.admin.ch/ch/f/as/index.html</a> >
RS	<i>Recueil systématique du droit fédéral</i> , < <a href="http://www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html">www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html</a> >

SACU	Union douanière d'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland)
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SFOR	Stabilisation Force (OTAN)
sida	Syndrome immunodéficient acquis
SIPPO	<i>Swiss Import Promotion Program</i> /Programme suisse pour la promotion des importations
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TRIAL	Track Impunity Always (association suisse contre l'impunité)
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development (en français « CNUCED »)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds des Nations unies pour le développement de la femme
UNITAR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
UNMAS	<i>UN Mine Action Service</i> /Service des Nations unies pour l'action antimines
UNRWA	<i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees</i> /Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
USS	Union syndicale suisse
WB	World Bank (en français « BM »)
WTO	World Trade Organization (en français « OMC »)

## Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, 1<sup>er</sup> janvier 2003<sup>a</sup>

### Partie I: Pays et territoires en développement (aide publique au développement)

#### PMA – Pays les moins avancés

Afghanistan	Guinée équatoriale	Rwanda
Angola	Guinée-Bissau	Salomon, Iles
Bangladesh	Haïti	Samoa
Bénin	Kiribati	São Tomé et Príncipe
Bhoutan	Laos	Sénégal
Burkina Faso	Lesotho	Sierra Leone
Burundi	Libéria	Somalie
Cambodge	Madagascar	Soudan
Cap-Vert	Malawi	Tanzanie
Centrafricaine, Rép.	Maldives	Tchad
Comores	Mali	Timor-Leste
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	Togo
Djibouti	Mozambique	Tuvalu
Erythrée	Myanmar	Vanuatu
Ethiopie	Népal	Yémen
Gambie	Niger	Zambie
Guinée	Ouganda	

#### PFR – Pays à faible revenu (RNB par habitant <745 dollars en 2001)

*Arménie	Inde	*Ouzbékistan
*Azerbaïdjan	Indonésie	Pakistan
Cameroun	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Congo, Rép.	*Kirghize, Rép.	*Tadjikistan
Corée, Rép. dém.	*Moldova	Vietnam
Côte d'Ivoire	Mongolie	Zimbabwe
*Géorgie	Nicaragua	
Ghana	Nigeria	

#### PRITI – Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant 746-2975 dollars en 2001)

Afrique du Sud	Honduras	Serbie et Monténégro
*Albanie	Irak	Sri Lanka
Algérie	Iran	St-Vincent et Grenadines
Belize	Jamaïque	Suriname
Bolivie	Jordanie	Swaziland
Bosnie-Herzégovine	*Kazakhstan	Syrie
Chine	Macédoine	Thaïlande
Colombie	(ex-Rép. yougoslave)	◆ Tokelau
Cuba	Maroc	Tonga
Dominicaine, Rép.	Marshall, Iles	Tunisie
Egypte	Micronésie, Etats fédérés	*Turkménistan
El Salvador	Namibie	Turquie
Equateur	Niue	◆ Wallis et Futuna
Fidji	Paraguay	Zones sous administration
Guatemala	Pérou	palestinienne
Guyana	Philippines	

<sup>a</sup> Les listes I et II du CAD sont définies chaque année par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

\* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

◆ Territoire.

**PRITS – Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant 2976-9205 dollars en 2001)**

Anguilla	Dominique	Palaos, Iles
♦Antigua-et-Barbuda	Gabon	Panama
Arabie saoudite	Grenade	Seychelles
Argentine	Liban	St Kitts et Nevis
Barbade	Malaisie	♦Ste-Hélène
Botswana	Maurice	Ste-Lucie
Brésil	♦Mayotte	Trinité-et-Tobago
Chili	Mexique	♦Turks et Caïques, Iles
Cook, Iles	♦Montserrat	Uruguay
Costa Rica	Nauru	Venezuela
Croatie	Oman	

**PRE – Pays à revenu élevé (RNB par habitant > 9206 dollars en 2001)**

Bahreïn

---

**Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)****Pays de l'Europe centrale et orientale /****Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI)**

*Bélarus	*Lettonie	*Russie
*Bulgarie	*Lituanie	*Slovaquie
*Estonie	*Pologne	*Tchèque, Rép.
*Hongrie	*Roumanie	*Ukraine

**PED PA (Pays et territoires en développement plus avancés)**

♦Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Malte
♦Aruba	♦Falkland, Iles	♦Nouvelle-Calédonie
Bahamas	♦Gibraltar	♦Polynésie française
♦Bermudes	♦Hongkong, Chine	Qatar
Brunei	Israël	Singapour
♦Caïmans, Iles	Koweït	Slovénie
Chypre	Libye	Taipei chinois
Corée	♦Macao	♦Vierges, Iles (RU)

Source : <[www.oecd.org/cad](http://www.oecd.org/cad)>.

\* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.